

DELIBERATION

du Conseil Municipal
de la commune de RAUCOULESDEPARTEMENT
Haute-Loire

Séance du 03 mars 2026

D25-03-03-03

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Jacki BRUN, Marie-Christine PATOUILLARD, Denis CURSOUX, Estelle ALLEMAND, Marie-Lise MASSON, Lionel CHARRAS.

Procuration : Aline PICHON donne pouvoir à Jean TEYSSIER, Martine PAILLET donne pouvoir à Jean-Marc TOURON, Laëtitia BASTIN donne pouvoir à Bernard SOUVIGNET

Absents : Pierre-Henri MANIOULOUX, Mégane EMONET, Pierre PLATON

Secrétaire de Séance : Estelle ALLEMAND

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de RAUCOULES ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur Jean-Marc TOURON, 1^{er} adjoint présente le Compte Financier Unique 2025 du budget général aux membres du Conseil municipal

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	8	10

Date de convocation
26 février 2026

Objet de la Délibération

FINANCES

Budget Principal

Approbation du Compte financier
unique

	Résultat reporté	Opérations de l'exercice	TOTAL	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT dépenses ou déficit	52 629.18	926 762.51	979 391.69	
FONCTIONNEMENT recettes ou excédent		1 068 881.52	1 068 881.52	89 489.83
INVESTISSEMENT dépenses ou déficit		2 892 724.89	2 892 724.89	
INVESTISSEMENT recettes ou excédent	8 789.10	2 450 352.68	2 459 141.78	-433 583.11
TOTAL				<u>-344 093.28</u>

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris
part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune
de RAUCOULES

- DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures
nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à RAUCOULES, le 03 mars 2026

L'Adjoint au Maire,
Jean-Marc TOURON